

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES  
M.R.C. DE JOLIETTE**

**Séance extraordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-De-Lourdes tenue à l'hôtel de ville, 4050, rue Principale, Notre-Dame-de-Lourdes, le lundi 23 avril 2012 à 19H30, à laquelle sont présents :**

PRÉSENCES :

Mme Marthe Blanchette	poste # 1
M. Pierre Guilbault	poste # 2
M. Pierre Venne	poste # 3
M. Réjean Belleville	poste # 4
Mme Christine Marion	poste # 5

Formant quorum sous la présidence de  
Madame Céline Geoffroy, mairesse

Est également présente:

La directrice générale et secrétaire-trésorière  
Madame Micheline Miron

L'absence de monsieur Michel Picard est constatée.

Les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation tel que prescrit par la Loi.

**ORDRE DU JOUR**

1. Constatation du quorum
2. Ouverture de l'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Appel d'offres pour des travaux de voirie dans divers chemins de la municipalité.
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

**1. Constatation du quorum**

Le quorum étant constaté par la présidente, l'assemblée peut se tenir.

**2. Ouverture de l'assemblée**

La présidente de l'assemblée, madame la mairesse Céline Geoffroy déclare l'assemblée ouverte

**3. Adoption de l'ordre du jour**

**CONSIDÉRANT** qu'un ordre du jour facilite le déroulement d'une session du conseil ;

2012-04-70

Il est proposé par Réjean Belleville,  
Et résolu :

Que le conseil adopte l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

#### **4. Appel d'offres pour des travaux de voirie dans divers chemins de la municipalité.**

**CONSIDÉRANT QUE** le 22 mars 2012, monsieur Norman MacMillan, Ministre délégué aux Transports a autorisé la programmation des travaux en voirie locale dans le cadre du transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe d'accise sur l'essence 2010-2013 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire faire exécuter des travaux de voirie dans divers chemins de la municipalité ;

2012-04-71

Il est proposé par Pierre Guilbault,  
Et résolu :

D'aller en appel d'offres pour des travaux de voirie dans divers chemins de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

#### **5. Période de questions**

#### **6. Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé ;

2012-04-72

Il est proposé par Marthe Blanchette,  
Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes accepte la levée de l'assemblée à 19 heures 35

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

\_\_\_\_\_  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

*«Je, Céline Geoffroy, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».*